EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE

Par délibération du 17 décembre 2004, le Conseil Municipal a voté l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) aux agents du cadre d'emplois d'agents de police municipale, conformément au décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003.

Cette indemnité peut également être attribuée aux agents du cadre d'emplois de chef de service de police municipale (catégorie B).

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de mettre en place cette indemnité, d'appliquer les taux de base correspondant à chaque grade et de donner la possibilité à l'autorité territoriale, comme le prévoit le texte, d'attribuer les coefficients individuels dans la limite du taux maximal de 8.

Cadre d'emplois	Grades	Taux annuel de référence
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale de classe normale jusqu'au 5ème échelon	576,48 €
	Chef de service de police municipale de classe supérieure jusqu'au 1er échelon	691,98 €

Ce régime indemnitaire sera actualisé en fonction de l'évolution des textes appliqués.

DELIBERATION

La présente proposition est convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 février 2008

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT

ALAIN BARDOT